

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Présentation du Projet Educatif Global (PEG) de la ville de Quimper

Le Projet Éducatif Global (PEG) de la ville de Quimper est un cadre de référence pour conduire une politique éducative ambitieuse à l'échelle du territoire. Il s'agit d'un engagement politique fort, au service des enfants, de leurs parents, des partenaires et des habitants, qui s'inscrit dans la volonté d'une école pour tous, ouverte, du bien-être et de la réussite.

L'éducation est une priorité pour la ville de Quimper.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre un PEG, outil ambitieux visant à donner du sens et une cohérence à l'ensemble de l'action éducative. Il s'agit d'un engagement fort, à la fois en direction des partenaires et acteurs de l'éducation (éducation nationale, institutions, personnels municipaux, associations, associations d'éducation populaire, parents), mais surtout en direction des enfants. Il convient d'accompagner chaque enfant dans sa construction, de lui permettre de devenir un citoyen engagé et un acteur de sa ville.

Le PEG définit ainsi le cadre de référence pour l'ensemble des acteurs qui concourent et s'engagent à la mise en œuvre de la politique éducative de la collectivité. Il identifie et reconnaît la ville comme légitimement éducatrice.

Le PEG a donc vocation à s'articuler avec les projets portés par d'autres services et directions de la collectivité (notamment le Sport et la Culture, et le service démocratie de proximité, vie associative, jeunesse, langue bretonne, égalité femmes/hommes), mais également par d'autres institutions et associations du territoire.

Le PEG incarne un outil transversal et participatif, pour répondre au mieux aux enjeux de société de l'ensemble des actrices du territoire. En d'autres termes, il s'agit d'un schéma de cohérence territoriale, en vue de mettre en synergie et en lumière les différents projets

éducatifs portés par la collectivité et les partenaires institutionnels et associatifs, en renforçant les liens déjà existants et en impulsant de nouvelles dynamiques.

Le PEG concerne tous les temps de l'enfant et des jeunes de 0 à 18 ans, ce qui implique un travail concerté entre Quimper Bretagne Occidentale (compétences petite-enfance et jeunesse) et la ville (enfance), pour assurer une fluidité et une continuité dans le parcours des enfants.

Le PEG réaffirme ainsi le rôle de la ville en matière de prévention des inégalités pour donner à chaque enfant sa place ainsi que toutes les chances de réussite. Cela repose ainsi sur la possibilité, pour chaque enfant, de disposer d'une offre éducative de qualité, sur l'ensemble de la ville, d'un égal accès, grâce notamment à une politique tarifaire solidaire, indexée sur des quotients familiaux. C'est également dans cette logique que la Ville de Quimper a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs péri et extrascolaires, ainsi que de restauration, dans un contexte économique tendu.

Le Projet Éducatif Global de la ville de Quimper décline les différents axes retenus lors de l'attribution du Titre « Ville Amie des Enfants » décerné par l'UNICEF, du Projet Éducatif Local, et du Projet Éducatif de Territoire – Plan Mercredi. Il intègre également les enjeux et priorités du Contrat Local de Santé.

Les objectifs principaux du PEG sont les suivants :

- l'accompagnement à l'acquisition de la citoyenneté et la valorisation de la démocratie participative ;
- le renforcement de la découverte et de l'accès aux ressources locales (sportive, culturelle, numérique, etc.) ;
- l'inclusion, en apportant une attention particulière aux publics les plus fragilisés ; le bien-être à l'école ;
- l'accompagnement des familles dans la fonction éducative, permettant leur investissement dans la vie de leur quartier et de la ville ;
- le développement de la transition écologique.

Différentes thématiques et ambitions prioritaires incarnent le PEG :

I. La citoyenneté et la participation

La mise en œuvre du PEG réaffirme fortement la place de l'ensemble des acteurs dans l'alliance éducative (principe de co-éducation). L'ensemble des projets menés porte une attention particulière à la place des enfants, des jeunes, et de leurs familles, en affirmant la participation comme un droit, mais aussi comme étant la base d'une démocratie vivante et de cohésion sociale.

II. Le soutien à la parentalité

Le PEG axe ses actions dans l'objectif de soutenir l'exercice de la fonction parentale, en apportant un soutien aux parents dans le renforcement des liens sociaux, en consolidant les relations entre les familles et l'école, et en permettant leur accès aux ressources nécessaires au bien-être et au développement de leurs compétences. Il s'agit également de prévenir les ruptures du lien familial, notamment au cours de la période de l'adolescence.

Pour développer cet axe, des espaces de réflexions et de co-production de connaissances sont en cours de consolidation entre les partenaires du territoire, des actions pérennes ont été mises en place (généralisation de l'aide aux devoirs dans les écoles), et des actions ponctuelles à l'échelle de la ville sont en cours d'élaboration (semaine sans écrans, journée des droits de l'enfant, etc.).

III. La mobilisation pour l'écologie et la biodiversité

Cette priorité est transversale et centrale, au cœur de toutes les actions menées. Depuis le début du mandat, différents projets phares ont été mis en œuvre, notamment la végétalisation des cours d'école, qui s'inscrit dans le programme plus général de végétalisation de la ville de Quimper.

L'objectif est de rapprocher les enfants de la nature et de la biodiversité, leur permettre d'accéder à des lieux plus adaptés à leurs besoins : création de zones de calme, de jeu, d'apprentissage et d'activité physique. Les cours végétalisés représentent un levier pour garantir le bien-être des élèves et les sensibiliser à l'environnement. Le projet est également connexe avec la thématique de la participation (en partant d'une concertation avec les élèves, leurs familles, les enseignantes, les agentes) et du vivre-ensemble (en visant à améliorer l'égalité filles/garçons, autant dans l'usage des surfaces de la cour que dans les activités identifiées).

Un travail quotidien des équipes est également mené sur les temps périscolaires et extrascolaires (éducation au goût, tri des déchets, élimination du plastique, etc.), et de nouveaux partenaires ont été identifiés en vue d'un enrichissement des actions déployées.

IV. La prévention des violences et des addictions

La ville de Quimper accorde une importance spécifique à la prévention des violences et des addictions. L'ensemble des orientations du PEG contribuent au développement physique, psychique et cognitif et à la réussite de tous les enfants, par la mise en œuvre d'actions ciblées (gestion des émotions, alimentation, prévention des écrans, etc.)

Le PEG vise également à la mise en place d'action de formation auprès de la communauté éducative, pour le repérage des violences, promouvoir la communication non

violente, sensibiliser, prévenir et accompagner les enfants et jeunes sur leurs droits et les informer des différentes formes de violences.

La réponse à l'appel à projet de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives vise à recevoir un soutien méthodologique et financier pour le développement des compétences psychosociales des agentes de la ville.

V. L'inclusion de tous, notamment des personnes en situation de handicap

Le PEG cherche à impulser une capacité collective à conjuguer les singularités, et veille à ce que les enfants et les jeunes peu importe leur origine ou handicap soient associés, de manière égale, à tous les projets menés. L'inclusion est perçue comme l'unique voie pour prévenir la discrimination et l'exclusion. Il s'agit non seulement de l'ouverture à toutes les activités proposées mais aussi de leur accessibilité. L'aire de jeux inclusive, fruit d'une concertation multipartenariale, est un marqueur fort de cette volonté municipale.

Un rapprochement avec la Convention Territoriale Globale (CTG) est en cours, afin de déterminer les besoins et les réalités d'accueil sur le territoire, et de croiser les différentes approches sur le sujet.

VI. Garantir l'accès à tous les savoirs et toutes les pratiques (culturelles, sportives, numériques, etc.) :

La ville de Quimper innove, développe et soutient l'accès, pour tous, aux savoirs et pratiques, notamment artistiques et culturelles, sportives, à la langue bretonne, au numérique, etc.

L'ensemble des services et associations de la ville, proposent une offre de loisirs qualitative et diversifiée, adaptée à toutes les tranches d'âge, déployée sur tous les temps de l'enfant, au sein de l'ensemble de l'espace public.

Différents dispositifs (comme l'EPS à l'école, qui permet à toutes les écoles primaires publiques l'intervention d'un éducateur sportif autour de cycles d'activités variées) permettent de travailler des valeurs du « vivre-ensemble », autour de l'épanouissement de l'enfant.

La politique éducative menée par la ville est axée sur l'égalité des chances, notamment au travers de dispositifs tels que le « savoir rouler à vélo », l'école municipale des 4/7 ans, le « chèque du petit sportif » ou le « sport dans les quartiers » (en lien avec le Dispositif de Réussite Éducative).

Ces engagements, pris par l'ensemble des acteurs du territoire, se tournent vers une politique « d'aller vers » et de coopération.

En 2023, le PEL évolue et devient le levier d'action du PEG. Le PEL a pour objectifs de faire du lien et de mettre en cohérence les différents temps de l'enfants et des jeunes. L'appel à projet propose un soutien méthodologique et financier aux porteurs de projets du

territoire. Les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet devront proposer une démarche concertée et multipartenariale autour des thématiques prioritaires du PEG. La coordination des projets déposés (accompagnement, évaluation) est renforcée.

Dans sa logique de venir renforcer, valoriser, et s'adosser à l'existant, la gouvernance du PEG revêt trois instances :

- un comité de pilotage, qui fixe les grandes orientations du PEG et alloue les moyens de sa mise en œuvre ;
- un comité technique, qui met en œuvre les orientations du comité de pilotage (coordination, animation, évaluation) ;
- des ateliers thématiques transversaux, pour co-construire et mutualiser les ressources autour des axes centraux du PEG.

Cette gouvernance partagée et hybride a également pour objet d'actualiser et produire de l'interconnaissance sur les ressources du territoire.

Enfin, le PEG nécessite un pilotage mené par les élus, les différentes directions et le service communication. Des supports de restitution, auront pour fonction de valoriser les orientations déterminées, et les actions menées (vidéo de valorisation des écoles publiques, document de communication interne et externe, etc.). Une évaluation *in itinere* pourra se poursuivre tout au long de la mise en œuvre du PEG pour permettre de mesurer et de quantifier ses impacts ses effets.

La ville de Quimper pilote, coordonne et anime le projet éducatif global sur son territoire. Elle est garante de sa réussite, tout impulsant la mise en place d'une dynamique partenariale forte.

Ce document est un cadre qui a vocation à évoluer au gré des échanges avec tous les acteurs de l'éducation au sens large.

Il est un marqueur de la volonté politique d'une école pour tous.

Le conseil municipal en prend acte.